

MAIRIE
DE
SANDRANS
01400

CONSEIL MUNICIPAL N°01
du 2 Février 2022 à 19H30

Tél.04 74 24 52 20

COMPTE-RENDU

Présents : Bernard TAPONAT, Audrey CHEVALIER, Patrick ALVAREZ, Marjorie MERLINC, Emmanuel TRINDADE, Emmanuel CHOMETON, Caroline GUERIN, Julien MABILE,

Absentes excusées : Florence DUPONT (pv à A. CHEVALIER), Damien FERRIER (pv à M. MERLINC), Mauricette GUERINOT (pv à P. ALVAREZ), Marc MAZET (pv à B. TAPONAT), Clémence PRADA (pv à E. TRINDADE)

Monsieur Patrick ALVAREZ est élu secrétaire de séance.

A/ Approbation des comptes rendus N°11 du 27 Octobre 2021 et 12 du 15 Décembre 2021 :

Le compte rendu n°11 est approuvé avec 1 voix contre (C. PRADA pense l'avoir approuvé lors de la séance du 15 décembre 2021). Il avait bien été abordé mais pas soumis au vote par le maire.

Le compte rendu n°12 est approuvé à l'unanimité.

B/ Délibérations

1- INTERCOMMUNALITE : ADHESION AU SERVICE COMMUN ENFANCE JEUNESSE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, par 12 voix pour, et 1 abstention :

- **D'approuver** convention relative au développement du service commun Enfance Jeunesse et les annexes avec les 36 communes.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.
- **De donner pouvoir** à Monsieur le Maire à effectuer tous actes nécessaires à sa mise en œuvre.

2- CREATION D'UN EMPLACEMENT DE TAXI SUR LA COMMUNE DE SANDRANS

Monsieur Emmanuel CHOMETON étant partie prenante, Monsieur le Maire lui demande de quitter la salle du conseil et de ne pas prendre part ni aux discussions, ni au vote.

VU la demande de DOMBES TAXIS SERVICES du 6 janvier 2022 demandant une autorisation de stationnement de taxi sur la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, par 8 voix pour, 2 contre et 2 abstentions :

- **Décide** de la création d'un emplacement de taxi sur la commune de Sandrans.

3- REHABILITATION ETANG – DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION

Monsieur le Maire rappelle le projet de réhabilitation de l'étang (délibération n°2021.05.004 du 26 mai 2021).

Le montant des travaux est estimé à 67 251,67 € HT soit 80 702 € TTC.

Monsieur le Maire propose de solliciter la région pour une subvention attendue d'un montant de 26 900,66 €.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'aux vues des délais de réception des dossiers, la demande de subvention auprès de la Région a déjà été déposée au mois de juillet 2021.

L'assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votant :

- **LAISSE le soin à Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires et de présenter le dossier de demande de subvention auprès de la Région.**
- **LUI AUTORISE à signer toutes pièces nécessaires, et à inscrire les montants au budget principal 2022.**

4- ENQUETE PUBLIQUE : ELEVAGE PORCIN – Monsieur FLUTET Serge

Par arrêté préfectoral en date du 13 janvier 2022, Madame la Préfète informe d'une demande d'enregistrement présentée par Monsieur Serge FLUTET en vue d'exploiter un élevage porcin de 1 597 porcs charcutiers à Relevant.

Ce dossier est soumis à enquête publique du lundi 14 février 2022 à 14h00 au vendredi 11 mars 2022 à 19h dans la commune de Relevant.

La commune de Sandrans étant comprise dans le rayon d'affichage de l'enquête publique et conformément aux dispositions de l'article R 512-46-11 du Code de l'environnement, le Conseil Municipal doit formuler un avis sur ce dossier.

Après débat, les conseillers municipaux donnent un AVIS DEFAVORABLE par 1 voix pour, 6 voix contre et 6 abstentions sur la demande présentée par Monsieur Serge FLUTET.

C/ Questions et informations diverses

- Départ à la retraite de Mr Jean Yves TAPONAT au 1^{er} avril 2022. Remplacé par Mr Patrick MEGRET à compter du 21 février 2022.
- Etang Cocagne : pêche de l'étang organisée le samedi 12 mars à partir de 9h. Dégustation de carpiquette, goujonnette. Participation de l'APPED et de l'office du tourisme de Chatillon. Voir pour organiser une animation pour les enfants.
- Le bulletin municipal 2022 a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres le samedi 29 janvier.
- Un doodle va être proposé pour réunion le conseil pour faire le bilan suite à la réunion publique sur le projet de la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20h21